

4 Aider les jeunes à cultiver leurs propres terres

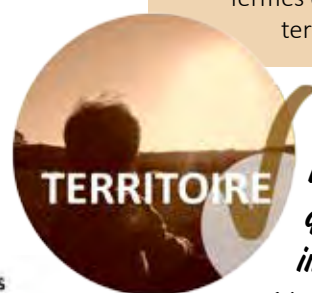
- ✓ Tenir un **REGISTRE PUBLIC DE TOUTES LES TRANSACTIONS** de terres agricoles
- ✓ Pendant trois ans, interdire tout achat de plus de 100 hectares de terres agricoles par année, sauf dans les cas de transferts d'entreprise, et profiter de ce **TEMPS D'ARRÊT POUR METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS** durables :
 - Accorder un **RÉPIT FINANCIER** aux jeunes nouvellement établis le temps que leur entreprise atteigne une bonne vitesse de croisière et dégage des liquidités : participation financière de l'État dans un fonds de **CAPITAL PATIENT** capable de supporter un risque élevé (prêt jusqu'à 25 ans avec taux d'intérêt minimal et congé de paiement durant les premières années)
 - Forcer la **MISE EN CULTURE DES TERRES** avec des mesures dissuasives au maintien des terres en friche. (ex. : incitatifs fiscaux liés à la location, retrait du crédit de taxes foncières pour les terres en friche, etc.)

Les terres agricoles cultivables ne constituent que 2 % du territoire. Elles sont une richesse non renouvelable que l'on doit préserver comme la prune de nos yeux.

Au cours des dernières années, les achats de grandes superficies agricoles par des sociétés d'investissements se sont multipliés. Les terres sont désormais une valeur refuge par ces gros joueurs boursiers. Les producteurs, et plus particulièrement la relève, ne peuvent soutenir cette concurrence lorsque vient le temps d'acheter une parcelle de terre.

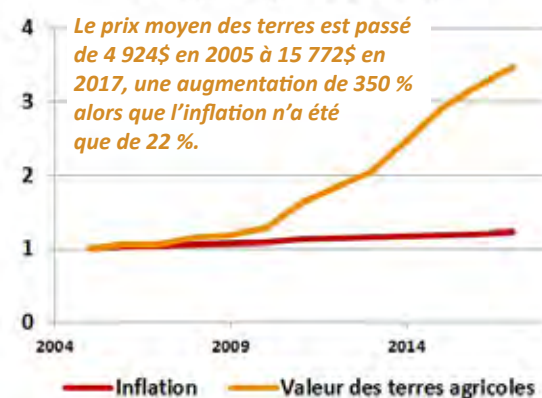
Le phénomène de financiarisation des terres agricoles pourrait avoir des conséquences irréversibles sur notre modèle agricole :

- Passage d'une agriculture familiale à une agriculture de salariés;
- Diminution du nombre de fermes et dévitalisation des territoires ruraux.



Il ne faudrait que 300 gros investisseurs possédant 10 000 hectares pour remplacer nos 30 000 fermes. Le fonds d'investissement PANGAEA possède déjà au-delà de 5 800 hectares. Dans 10, 15 ou 20 ans, qui sera capable d'acheter ces terres? Des familles agricoles ou des multinationales? Pensons-y, il s'agit de notre avenir collectif!

Évolution de la valeur des terres agricoles au Québec (indice 2005 = 1)



5 Réduire l'impact de la hausse accélérée des salaires

- ✓ Accorder un **CRÉDIT D'IMPÔT** remboursable aux entreprises agricoles
- ✓ Offrir un **PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE SÉCURITÉ DU REVENU** permettant de pallier les hausses de salaire supérieures au taux d'inflation
- ✓ Mettre en place un **FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT ET À L'ADAPTATION** :
 - Identification des technologies d'automatisation pouvant être transférées rapidement vers les entreprises et analyses coûts-bénéfices liées à leur implantation
 - Développement d'une expertise assurant le transfert de nouvelles technologies
 - Subventions en capital pour leur implantation

Alors qu'auparavant les hausses annuelles du salaire minimum étaient relativement en phase avec le taux d'inflation (de l'ordre de 2 %), celles de 2017 et 2018 ont été de 5 % et 7 %.

Pour les agriculteurs, ces augmentations rapides créent un choc financier qui menace la viabilité de leur ferme. Le secteur horticole (maraîcher, petits fruits, vergers, culture en serre, etc.) est le plus touché avec des coûts de main-d'œuvre pouvant représenter plus de 50 % des frais d'entreprise; c'est le cas notamment dans le secteur des fraises et framboises. De plus, dans ces secteurs, les possibilités d'automatisation sont faibles.

Les agriculteurs sont d'accord avec l'objectif de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Cependant, des mesures pour atténuer l'impact de la hausse rapide des salaires seront nécessaires pour le secteur agricole, plus spécifiquement pour les entreprises horticoles.



Nos épiceries regorgent d'aliments venant de partout dans le monde. Comme les normes ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, notamment celles régissant les salaires, il devient de plus en plus difficile d'offrir les produits du Québec à des prix similaires... à moins de vendre à perte. Aucune entreprise ne peut survivre à cela!



Les 5 enjeux agricoles et forestiers de la campagne électorale 2018

CE QUE LE FUTUR GOUVERNEMENT PEUT FAIRE POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE PRIVÉE

- 1 Protéger les ressources tout en préservant l'agriculture et la foresterie privée
- 2 Investir dans notre agriculture
- 3 Taxer les terres et les boisés de façon équitable
- 4 Aider les jeunes à cultiver leurs propres terres
- 5 Réduire l'impact de la hausse accélérée des salaires



1 Protéger les ressources tout en préservant l'agriculture et la foresterie privée

- ✓ Bâtir et mettre en œuvre un **PLAN VERT AGRICOLE** en concertation avec les agriculteurs, les ministères concernés (Environnement, Agriculture, Forêts et Faune) et les intervenants du milieu :
 - **ACCROÎTRE LES BUDGETS EN RECHERCHE** afin de développer, pour chaque production, des solutions permettant de réduire l'utilisation des pesticides
 - **FORMER** les producteurs et **AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES-CONSEILS NEUTRES** (gestion des ennemis des cultures et des pesticides, adoption de pratiques de conservation des sols, etc.)
 - **PERMETTRE D'AUGMENTER LES SUPERFICIES EN CULTURE** partout où l'on exerce de bonnes pratiques de conservation des sols
 - **EXEMPTER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES** du versement de compensations pour atteinte aux milieux humides et hydriques
 - **PROMOUVOIR ET SOUTENIR LA PRODUCTION BIOLOGIQUE**

Les risques environnementaux associés aux activités agricoles ont été considérablement réduits grâce à l'adoption de nouvelles pratiques et de nouvelles normes.

- Production de plan de fertilisation et de bilan sur les apports et les besoins des sols, signés par des agronomes.
- Normes sur l'utilisation des fumiers et des pesticides.
- Protection des eaux souterraines, des puits d'eau potable, des rives, des milieux humides.

La réglementation québécoise est parmi les plus contraignantes au monde. Ne la rendons pas invivable pour les entreprises agricoles et forestières :

- **Éliminons les normes désuètes** : interdiction d'accroître les cultures dans plusieurs municipalités, anciennes règles dans le secteur aquacole alors que de nouvelles pratiques permettent de limiter les rejets dans l'eau.
- **Évitons les exigences plus coûteuses qu'efficaces** : frais exorbitants à payer pour des activités en milieu humide ayant peu ou pas d'impact sur leur pérennité, tarification carbone imposée aux producteurs québécois pour l'usage de carburants fossiles sans montant alloué à l'adoption de solutions de rechange.



Les lois et les règlements ont leur limite et l'expérience sur le terrain démontre que

les plus grandes avancées dans le domaine de la protection de l'environnement s'obtiennent lorsque les producteurs peuvent s'impliquer dans la recherche de solutions, dans leur milieu!

2 Investir dans notre agriculture

- ✓ **ÉLARGIR LA PORTÉE DU PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT** afin qu'il couvre adéquatement les besoins régionaux et sectoriels, et bonifier son budget en conséquence
- ✓ **RÉTABLIR LE BUDGET DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC À 630 M\$** (réf. : année 2010) et ainsi se donner les moyens de bonifier les programmes de **GESTION DES RISQUES** :
 - en modernisant le programme d'**ASRA**¹
 - en ajoutant deux volets, l'un couvrant les besoins des **PETITES ENTREPRISES** (moins de 100 000 \$ de revenu agricole brut) et l'autre ceux des entreprises situées dans les **RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES** (MRC prioritaires)

Au Québec, l'agriculture est la plus importante activité du secteur primaire (8,7 G\$ de ventes de produits en 2016). Une analyse récente a établi à 30 % son potentiel de croissance d'ici 2025 (un apport supplémentaire de 59 000 emplois, 5,7 G\$ en PIB agroalimentaire et 1,25 G\$ en recettes fiscales). La nouvelle politique bioalimentaire vise, entre autres, à concrétiser cette croissance de 30 % et à porter à 14 G\$ les exportations agricoles et alimentaires.

Pour y arriver, **les équipements de fermes devront être modernisés** afin de répondre aux attentes, notamment en matière de bien-être animal et de protection de l'environnement. L'actuel programme d'investissement à la ferme est un bon outil, mais ses budgets sont insuffisants et il ne couvre pas tous les besoins (secteur végétal et défis environnementaux).

Pour favoriser l'adaptation des fermes, **il faudra aussi créer un environnement d'affaires stable**. La recette : de bons outils de mise en marché collective et des programmes de gestion des risques efficaces avec des budgets adéquats.

Le **Programme d'ASRA** agit comme un filet de sécurité dans plusieurs productions (céréales, pommes, bovins, agneaux et porcs). Il **devra être bonifié** afin de permettre aux producteurs de traverser les crises.

Enfin, en matière de sécurité du revenu **des besoins sont criants du côté des petites entreprises** (45 % des fermes) **et des fermes situées dans les régions périphériques** (plus restreintes au plan climatique et plus éloignées des marchés).

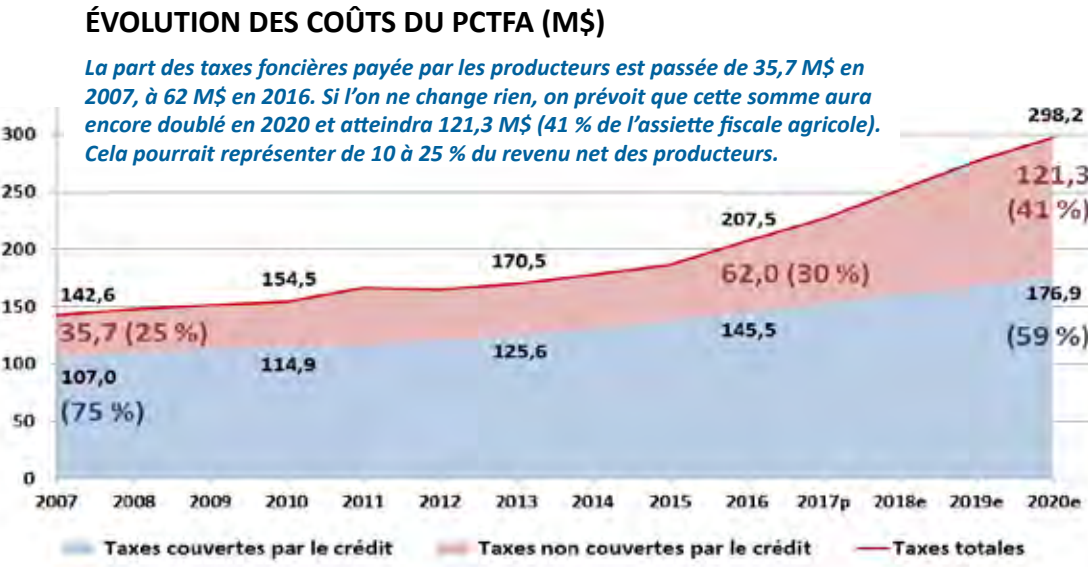


Dans le futur, chaque parcelle de terre sera nécessaire pour nourrir la population, ici comme ailleurs. Le Québec possède de nombreux atouts pour prendre part à ce chantier planétaire, mais il lui faut des mesures concrètes pour appuyer à long terme le développement de son agriculture!

3 Taxer les terres et les boisés de façon équitable

- ✓ **RETIRER LE PLAFOND SUR L'AUGMENTATION BUDGÉTAIRE ANNUELLE DU PCTFA**²
- ✓ Introduire, dans la Loi³, des **MAXIMUMS SUR LA VALEUR IMPOSABLE ET LE TAUX D'IMPOSITION** des terres agricoles et des boisés privés
- ✓ Obliger les municipalités à avoir un **TAUX DISTINCT AGRICOLE** inférieur au taux général lorsque la part des taxes attribuables aux terres augmente et que le fardeau fiscal se déplace vers le secteur agricole
- ✓ Dans le secteur forestier, créer une **CATÉGORIE D'IMMEUBLES POUR LES BOISÉS** et ne plus assujettir les remboursements de taxes à l'impôt sur le revenu

Pour exercer leur métier, les agriculteurs et les forestiers ont besoin de grandes superficies de terre. Au fil des ans, en raison de la hausse de la valeur des terres, les programmes mis en place pour pallier ce déséquilibre sont devenus inefficaces. Le système d'évaluation sur lequel ils s'appuient doit être modernisé.



Tous les partis politiques se sont engagés à transférer un point de la TVQ aux municipalités et ainsi diminuer leur dépendance à l'impôt foncier. C'est l'occasion parfaite pour revoir la fiscalité foncière agricole afin de la rendre équitable. Taxer les terres agricoles, c'est taxer les aliments locaux!

² PCTFA : Programme de crédit de taxes foncières agricoles
³ Loi sur la fiscalité municipale

¹ ASRA : Assurance stabilisation des revenus agricoles